Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTERRE - 9201 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 23/07/2024 - 33643 - 2010 B 06291 - 524 958 550 - CONVERGENCE

(1)

BILAN - ACTIF

N° 2050 2024

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

Désignation de l'entreprise : CONVERGENCE — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 7 RUE DU BOIS 92600 ASNIERES SUR SEINE — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 52495855000013 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ACTIF IMMOBILISE *

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31122023 Net 3	N-1 31122022 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT		AU			
	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU	9 149 407	CV		9 149 407	9 149 407
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD	11 990	BE		11 990	11 990
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières*	BH		BI			
	TOTAL (II)	BJ	9 161 397	BK		9 161 397	9 161 397

ACTIF CIRCULANT

STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 050 776	BY		1 050 776	192 000
	Autres créances (3)	BZ	585 151	CA		585 151	1 537 189
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	48	CE		48	48
	Disponibilités	CF		CG			72 126
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI			
	TOTAL (III)	CJ	1 635 975	CK		1 635 975	1 801 363
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	10 797 372	1A		10 797 372	10 962 760

Renvois : (1) Dont droit au bail | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Dossier N° CONVER en Euros.

Cegid Quadra

(2)

BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051 2024

Désignation de l'entreprise : CONVERGENCE — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 3 629 638)	DA	3 629 638	3 629 638
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	431 990	431 990
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	3 688 898	2 997 424
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	420 594	691 475
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	8 171 121	7 750 526
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	712 554	3 101
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1 574 850	2 954 922
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	48 917	56 468
	Dettes fiscales et sociales	DY	289 930	197 743
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	2 626 251	3 212 234
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	10 797 372	10 962 760

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 626 251	3 212 234
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	712 155	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Quadra

RAS

CONVERGENCE
Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 3.629.638 euros
Siège social : 7 rue du Bois – 92600 Asnières
RCS Nanterre 524 958 550
(ci-après la « **Société** »)

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 28 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le vingt-huit juin,
A treize heures,

Les actionnaires de la société **Convergence,** Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 3.629.638 Euros, dont le siège social se situe au 7 rue du Bois – 92600 Asnières, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 524 958 550 (ci-après la « Société »), se sont réunis en assemblée générale ordinaire et extraordinaire, au 30 rue Eric Martimprey – 95300 Pontoise, sur convocation écrite faite par le Directoire en date du 6 juin 2024.

Chaque actionnaire a été convoqué par lettre remise en mains propres, en date du 6 juin 2024.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire. La feuille de présence permet de constater que l'ensemble des actionnaires sont présents et représentés.

Le commissaire aux comptes, régulièrement convoqué par mail, est absent et excusé.

Madame Elodie Ramnout préside la séance, en sa qualité de Président du conseil de surveillance, conformément aux stipulations de l'article 25.5 des statuts.

Monsieur Patrice Ramnout et Madame Sandrine Chapchaï, représentants le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Le secrétariat de l'assemblée est assuré par Monsieur Odilio Peixoto.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent la totalité des actions, soit plus du quart des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer tant à titre ordinaire qu'à titre extraordinaire.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :
- le procès-verbal de la réunion du Directoire du 6 juin 2024 ;
- le procès-verbal de la réunion du Conseil de surveillance du 28 juin 2024 ;
- la feuille de présence à l'assemblée ;
- le texte des projets de résolutions proposées par le Directoire à l'Assemblée, les éventuels pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires ;
- les formulaires de vote par correspondance ;
- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires ;
- la copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes ;
- le rapport de gestion annuel de la société et celui du groupe, préparés par le Directoire ;
- le rapport du Conseil de surveillance contenant les observations éventuelles sur les rapports de gestion du Directoire et sur les comptes annuels ainsi que le rapport sur la gouvernance d'entreprise ;
- l'inventaire de l'actif et du passif de la Société au 31 décembre 2023 ;
- les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;

EdB

- le rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées ;
- le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels et les comptes consolidés ;
- le texte des projets de résolutions proposées par le Directoire à l'assemblée ;
- un exemplaire des statuts de la Société.

Le Président déclare que les renseignements prévus par les dispositions législatives, réglementaires et statutaires ont été tenus au siège social à la disposition des actionnaires pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée Générale lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite l'ordre du jour sur lequel l'Assemblée Générale est appelée à délibérer :

A TITRE ORDINAIRE :

- Rapport de gestion annuel sur la Société et rapport de gestion sur le groupe, préparés par le Directoire ;
- Rapport du Conseil de surveillance sur la gouvernance d'entreprise ;
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.223-19 et suivants du Code de commerce, et approbation de ces conventions ;
- Approbation des comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus aux membres du Directoire et du Conseil de surveillance ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Fixation des jetons de présence ;
- Questions diverses ;

A TITRE EXTRAORDINAIRE :

- Prise d'acte de la démission de Monsieur Patrice RAMNOUT de ses fonctions de membre et de Président du Directoire et nomination de Monsieur Patrice RAMNOUT en qualité de nouveau membre du Conseil de surveillance ;
- Prise d'acte de la nomination de Madame Elodie RAMNOUT en qualité de membre et de Président du Directoire ;
- Pouvoir en vue des formalités.

Le Président donne lecture des différents documents.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte sur ces éléments.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

A titre ordinaire

PREMIERE RESOLUTION
(*Approbation des comptes*)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Directoire, celui du Conseil de surveillance et du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes, et après avoir été informée de la situation de la Société depuis l'émission des rapports du Directoire, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne au Directoire quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION
(*Affectation du résultat*)

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 420.594 euros en totalité au compte « report à nouveau » qui s'élèvera ainsi à la somme de 4.109.492 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seront de 8.171.121 euros.

L'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION
(*Approbation des comptes consolidés*)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Commissaire aux comptes, sur les comptes consolidés, et après avoir été informée de la situation du groupe depuis l'émission du rapport du Directoire, approuve les comptes consolidés au 31 décembre 2023 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport sur la gestion du groupe.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION
(*Approbation des conventions réglementées*)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-86 et suivants du Code de commerce, et connaissance prise de chacune de ces conventions, les approuve expressément.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, chacune des personnes intéressées s'abstenant de prendre part au vote et ses voix étant exclues du calcul du quorum et de la majorité.

EdB

CINQUIEME RESOLUTION
(*Jetons de présence*)

L'Assemblée Générale fixe le montant des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil de surveillance pour l'exercice en cours à 12.000 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

A titre extraordinaire

SIXIEME RESOLUTION
(*Prise d'acte de la démission de Monsieur Patrice RAMNOUT de ses fonctions de membre et de Président du Directoire et nomination de Monsieur Patrice RAMNOUT en qualité de nouveau membre du Conseil de surveillance*)

L'Assemblée Générale, connaissance prise de la démission de Monsieur Patrice RAMNOUT de ses fonctions de membre et de Président du Directoire intervenue ce jour, décide de nommer Monsieur Patrice RAMNOUT, né le 23 mai 1951 à Montpellier, de nationalité française, demeurant 30 rue Eric de Martimprey – 95300 Pontoise, en qualité de nouveau membre du Conseil de surveillance en remplacement de Madame Elodie RAMNOUT démissionnaire.

En conséquence de cette résolution, le Conseil de surveillance va devoir procéder à la nomination d'un nouveau membre et Président du Directoire.

Cette nomination prend effet à l'issue de l'Assemblée Générale.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

* * *

Suspension de séance

* * *

SEPTIEME RESOLUTION
(Prise d'acte de la nomination de Madame Elodie RAMNOUT en qualité de membre et de Président du Directoire)

L'Assemblée Générale, connaissance prise de la nomination en qualité de membre et de Président du Directoire de Madame Elodie RAMNOUT, prend acte de la nouvelle composition du Directoire.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

EdB

HUITIEME RESOLUTION
(Pouvoir en vue des formalités)

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à douze heures quarante-cinq.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président de l'Assemblée Générale
Madame Elodie RAMNOUT

Le secrétaire
Monsieur Odilio PEIXOTO

Le premier scrutateur
Monsieur Patrice RAMNOUT

Le second scrutateur
Madame Sandrine CHAPCHAÏ

RAS